



# HASNON

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston – Mme LECOEUVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie – Mme DERONNE Catherine – Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mr BOUDREZ André – Madame MASCAUX Ségolène – Mme DUTRIEUX Julie – Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia – Mr BUEMI Bruno – Mr DELCROIX Thibaut -

Étaient absents : - Mme LUTAS Sylvie – Mr LARIVIERE Romuald – Mr SANSON Guillaume – Mme DHONT Audrey - Mme WILLEMS Véronique.

Ont donné procuration : Mme LUTAS Sylvie à Mr DESMEDT André – Mr LARIVIERE Romuald à Mme MASCAUX Ségolène - Mme DHONT Audrey à Mr BUEMI Bruno.

*MME Sophie VAN EECKHOUT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.*

### NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
19	14	17

### Objet : DESAFFECTION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC –

#### TERRAIN DE 29 m<sup>2</sup> CADASTRE AK 533 (délib. 2026/01/03)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame BOURGOIS Géraldine souhaite acquérir un terrain d'une superficie totale de **29 m<sup>2</sup>** cadastré AK 533 appartenant au domaine public et qui traverse ses parcelles AK 65 et AK 66 dont elle est propriétaire.

A l'époque, entre ces deux parcelles, il y avait un grand fossé qui a été drainé. Les propriétaires avaient une partie en amont et une partie en aval. Un garage a été construit (PC en 1976) à cet endroit.

Madame BOURGOIS souhaite vendre sa maison. Lors du passage du géomètre, celui-ci a signalé qu'il existait 29 m<sup>2</sup> qui appartenaient au domaine public.

C'est la raison pour laquelle il est proposé à l'assemblée délibérante de prononcer la désaffection et le déclassement du domaine public communal pour l'intégrer dans le domaine privé communal,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **Donne à l'unanimité un avis favorable pour la désaffectation et le déclassement du domaine public communal pour l'intégrer dans le domaine privé communal pour ce terrain d'une contenance de 29 m<sup>2</sup> cadastré AK 533.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

La secrétaire,

**Sophie VAN EECKHOUT**




Le Maire,

**André DESMEDT**

**Nota.** Le Maire certifie que le  
Compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
Le 21 Janvier 2026  
Que la convocation du conseil  
avait été faite le 12 Janvier 2026  
le Maire.